



MOMENTS de VIE à DAMAZAN



LE MOT DU MAIRE



Quelques semaines sont passées depuis que la nature est venue nous rappeler, par une inondation exceptionnelle, sa puissance inéluctable.

Le Plan Communal de Sauvegarde, élaboré et régulièrement mis à jour par la commission communale de sécurité, recense les personnes fragiles face à des risques majeurs. Déjà testé par le passé, il a été mis en action en collaboration avec les sapeurs-pompiers. Une cellule de commandement a été établie avec les pompiers professionnels et les services de l'État, elle a tenu des réunions biquotidiennes avec le sous-préfet. Les services de l'intercommunalité ont assuré la mise en place des panneaux signalant les routes inondées.

Cette crue a été particulière en raison d'une montée des eaux et d'une décrue exceptionnellement rapides. Les dégâts importants en Lot-et-Garonne ont motivé la visite du 1^{er} ministre et l'adoption du statut de catastrophe naturelle.

Autre visite notable, celle d'Alain Rousset président de la région Nouvelle-Aquitaine, venu à Damazan découvrir les réalisations de l'Îlot des tabacs, de la MSP, de « l'immeuble Habitalys » en construction. Cette visite a été l'occasion d'aborder la situation économique de la ZAE et, notamment, la volonté d'installation d'entreprises de valorisation de déchets secs et de reprise du fret sur le canal.

Parmi nos projets il me faut citer la création d'un nouveau lotissement de 15 terrains à bâtir venant compléter le lotissement de Larapite.

Dans le bourg, les 11 logements « sociaux et/ou familiaux » en construction rue Maurice-Dupuy seront livrés en septembre. Une commission, nommée par la mairie, sera chargée de l'attribution de ces logements sur critère de revenus.

À l'approche du printemps, j'espère plus que jamais que nous allons enfin nous éloigner un peu plus chaque jour de la crise sanitaire que nous traversons et qui rend à certains la vie si difficile.

Le maire,
Michel Masset



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

Présents : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Nathalie JOUSSE. Sylvie DELAURIER. MM. Daniel CHABOT. Stéphane MOLENA. Jean-Michel SARTORI.

Absents/Excusés : Mme Murielle PAGNONCELLI. M. Denis GHIRARD (pouvoir à Mme BALDAZZINI).

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre dernier est approuvé et signé. Michel MASSET indique à Sylvie DELAURIER qui l'interroge au sujet de la formation de la Commission Communale des Impôts Directs, qu'il a l'obligation de proposer un nombre suffisant de personnes (élus et administrés) aux services fiscaux afin qu'ils puissent nommer les commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger pendant la durée du mandat municipal.

1 – RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME « BÂTIMENT DU FUTUR »

M. le Maire précise que les conditions à remplir pour prétendre au financement des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire par le Conseil Régional, dans le cadre du programme « Bâtiment du Futur », sont très exigeantes car elles imposent l'utilisation de matériaux spécifiques ce qui entraîne une augmentation importante du coût global du projet : environ 400 000 €, ce qui est difficilement supportable par la Commune.

Jean-Michel SARTORI donne quelques informations au sujet des possibilités d'isolation des bâtiments par l'extérieur et conseille de bien réfléchir aux divers scénarii que proposera l'architecte.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas présenter de demande de subvention dans le cadre du programme « Bâtiment du Futur ».

2 - RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 POUR LA 2^{ÈME} TRANCHE

M. le Maire rappelle le projet de réorganisation, rénovation énergétique, mise aux normes et en accessibilité du groupe scolaire Louis Bacqué et du restaurant scolaire, initié lors de la séance du 19 décembre 2019 pour lequel des subventions ont d'ores et déjà été attribuées. Il s'agit maintenant de déposer les demandes de subventions pour la 2^{ème} tranche des travaux pour laquelle la Commune peut prétendre à diverses mesures d'accompagnement financier, et notamment au Plan de Relance 2021 visant les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux et plus particulièrement des écoles. Le montant des travaux d'amélioration énergétique s'élève à la somme de 546 000 € HT, soit 655 200 € TTC.

L'estimation initiale fait apparaître un coût de travaux de 1 406 522 € HT soit 1 692 170 € TTC, auquel doivent être ajoutés les honoraires pour l'Assistance à Maître d'Ouvrage, rendue nécessaire par la complexité du volet énergie, pour un montant de 38 924 € HT, soit 46 708,80 € TTC.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de poursuivre cette opération d'investissement et **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

. État – DETR. / FSIL 2020 (45 % de 728 462 € HT) :	312 584 €
. État – DETR. / FSIL 2021 (45 % de 534 307 € HT)	240 438 €
. État – DSIL Plan de Relance 2021 (35 % de 584 924 € HT)	204 723 €
. État – DETR. / FSIL 2022 (45 % de 143 753 € HT)	64 689 €
. Département – Bâtiment scolaire 1 ^{er} degré 2020 (10 % plafonné à 300 000 HT)	30 000 €
. Département – Répartition du produit des amendes de police 2020 (40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €) :	8 194 €
. Département – Répartition du produit des amendes de police 2021 (40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €) :	6 080 €
. Département – Répartition du produit des amendes de police 2022 (40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15.200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €) :	6 080 €
. Communauté de communes :	100 000 €
. Autofinancement TTC (montant global TTC moins subventions) :	766 091 €

PRÉVOIT d'inscrire les crédits au budget et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

M. le Maire insiste sur le fait que ce projet, particulièrement important et qui sera réalisé sur 3 exercices, bloquera tout autre projet durant cette période.

Daniel CHABOT demande si les communes voisines dont les enfants fréquentent les écoles de Damazan seront sollicitées pour participer à ces travaux. — Elles le seront en effet prochainement.

3 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT D'EAU47 – EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2019, mandate M. le Maire pour assurer la mise à disposition du public de ce rapport et le faire savoir par voie d'affichage.

4 - CONCESSIONS AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, pour donner suite à la demande d'un administré au sujet des possibilités de dépôt d'urnes dans le columbarium, ne souhaite pas apporter de modification à la délibération précédemment prise à ce sujet.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Sylvie DELAURIER sollicite que la présentation de son association soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance. Concernant sa proposition d'assistance, par le biais de ladite association, auprès des personnes qui seront amenées à demander des modifications d'adresse sur leur carte grise à la suite de la réalisation de l'adressage normalisé, Michel MASSET suggère d'en reparler ultérieurement, mais, à son avis, cette démarche relève des services administratifs municipaux.

Michel MASSET indique qu'en raison de la crise sanitaire les traditionnelles cérémonies des vœux ne pourront pas avoir lieu ; de même, le repas des « Aînés » ne pourra pas être organisé et sera remplacé par la distribution, par les conseillers municipaux, de colis gourmands à chaque administré âgé de 62 ans et plus.

Le Conseil accepte également la proposition de réalisation d'une vidéo dans laquelle seront retracés les moments forts de l'année écoulée avec une intervention des élus et qui sera diffusée sur les réseaux sociaux.



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

DOCUMENT CONSULTABLE À LA MAIRIE

2019

UNE NOUVELLE ADRESSE !

Pourquoi modifier les adresses ?

Notre adresse est utilisée par de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement du courrier et des colis, mais également pour les interventions de secours et pour le raccordement à la fibre optique. Ce changement est une décision gouvernementale qui s'applique sur tout le territoire français.

Comment sont choisis les numéros ?

Dans le bourg on applique la numérotation dite napoléonienne : les numéros des habitations se succèdent (pairs à droite, impairs à gauche en partant du centre).

Hors du bourg on applique la numérotation dite métrique : distance en mètres à partir du début de la voie.

Quelles démarches faut-il faire ?

Inutile de modifier carte d'identité, passeport ni permis de conduire.

En revanche l'adresse sur les cartes grises doit être modifiée.

Comment faire ?

Aller sur le site : **service-public.fr** puis

cliquer sur la rubrique :



SERVICES EN LIGNE

- > Remplir en ligne l'attestation de déplacement dérogatoire
- > Signaler son changement d'adresse en ligne
- > Calculer le coût de la carte grise

Tous les services en ligne

puis cliquer sur :

**Accéder au
service en ligne**

Se laisser ensuite guider pour renseigner les rubriques dans l'ordre indiqué.

Ces démarches sont gratuites pour les particuliers.*

* **ATTENTION** : toute demande de paiement est frauduleuse. Abandonner la démarche et vérifier l'adresse du site.

Un courrier de la mairie a été adressé à toutes les personnes concernées par un changement d'adresse.

PETITS RUISSEAUX ET GRANDE RIVIÈRE

Mardi 3 février, dès 13 h, les eaux de Garonne et de tous ses affluents ont submergé de nombreuses routes, isolant jusqu'à jeudi les habitants de la plaine qui avaient été avertis de cette crue par les services préfectoraux chargés de cette mission. Le SDIS a maintenant l'entière gestion des situations de crise.

Cependant, les services municipaux ne sont pas restés inactifs. Avec les employés municipaux, les Conseillers responsables de la sécurité : Isabelle De Longhi et Stéphane Moléna, ont contacté chaque jour toutes les personnes résidant en zone inondée et ont assuré une relation permanente avec les pompiers, les services de soin. Le secteur d'Escoubottes, fait inhabituel, a été privé d'électricité par la rupture d'un câble.

Néanmoins, cette inondation a permis de constater à quel point les habitants de la plaine savent s'organiser pour y faire face.

Il faut maintenant gérer « l'après crue », ce qui n'est pas le plus facile... C'est pourquoi Michel Masset a immédiatement demandé pour la commune une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui a été accordée.

Une vidéo montrant toute l'étendue de l'inondation sur la commune a été réalisée. Elle est accessible sur le site :

<https://youtu.be/ouhFi2uXgEk>



Rencontre avec Jean Castex, Premier ministre, lors de sa venue dans le Lot-et-Garonne.





VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Le président Rousset en réunion avec les élus à la mairie de Damazan.



M. Alain Rousset, s'est arrêté à Damazan pour découvrir « in situ » le premier *jardin de fraîcheur bioclimatique au centre d'une bastide*.

Un projet qui entre particulièrement en résonance avec **Néo Terra**, la feuille de route de la transition environnementale et climatique qu'ambitionne de suivre la région Nouvelle-Aquitaine : développer un urbanisme durable, s'adapter aux modifications climatiques, maîtriser les ressources (par exemple, à Damazan, la gestion des eaux pluviales pour l'arrosage) et offrir ainsi aux habitants un cadre de vie harmonieux et convivial.



Le président Rousset a ensuite visité la Maison de Santé de Flore dont il a apprécié la restauration d'autant plus que ce bâtiment permet de redonner vie au cœur de bourg tout en luttant contre la désertification médicale.





M. Alain Rousset a poursuivi sa visite en se rendant sur le site de ValOrizon (syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés) dont Michel Masset est désormais président. Cet organisme a pour objet de développer l'économie circulaire : réparer, recycler, échanger, revendre...

Après la présentation de l'écoparc par Julie Farbos, chargée de communication, et celle de l'entreprise Valoregen par son président Thierry Perez, le président Rousset a parcouru les bâtiments où seront désormais installées les cinq entreprises du secteur des déchets qui se sont associées pour signer la convention de l'alliance COMPAS 47 dans le but de relancer le fret fluvial sur le canal de Garonne.



LOGEMENTS SOCIAUX

En France un logement social est un logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes dont les revenus n'excèdent pas certaines limites. L'expression concerne à la fois la construction de logements, l'occupation et la gestion de ce patrimoine.

Le logement social est souvent associé à l'idée de barres d'immeubles ou d'habitations de piètre qualité. Pourtant, il a aujourd'hui bien évolué. La plupart du temps, les bâtiments n'excèdent pas trois ou quatre étages et comme toute nouvelle construction, ils doivent respecter la norme RT 2020 qui qualifie les faibles consommations d'énergie, permettant ainsi aux locataires d'avoir des factures énergétiques moins importantes.

Dans ces habitations des aménagements sont prévus pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, les futurs locataires sont donc aussi bien des personnes retraitées que de jeunes couples avec des enfants en bas âge.

Quelques exemples de logements sociaux et familiaux :



À Laillé dans l'Ille-et-Vilaine .



*À Clohars Carnoët
dans le Finistère*



À Marmande

« PETITES VILLES DE DEMAIN »



Les communes de Damazan, d'Aiguillon et de Port-Ste-Marie se sont regroupées et ont été retenues dans le programme « Petites Villes de Demain » de revitalisation des centres-bourgs visant à améliorer la vie de leurs habitants.

M. MASSET a rencontré M. Joël GIRAUD, Secrétaire d'État à la ruralité, à l'occasion de sa venue en Lot-et-Garonne pour présenter ce dispositif.

UNE SIRÈNE SANS QUEUE NI TÊTE ?

Installée sur le toit de la mairie depuis près de 60 ans, la sirène que les Damazanais ont l'habitude d'entendre chaque jour à midi a, par deux fois, résonné intempestivement.

Ce « chant » saugrenu était dû à un dysfonctionnement qui doit être réparé sans tarder.

À Damazan, les pompiers disposent désormais d'un dispositif d'appel individuel qui les mobilise pour toute intervention.



La sirène est aussi un système d'alerte :

3 sonneries d'affilée = alerte

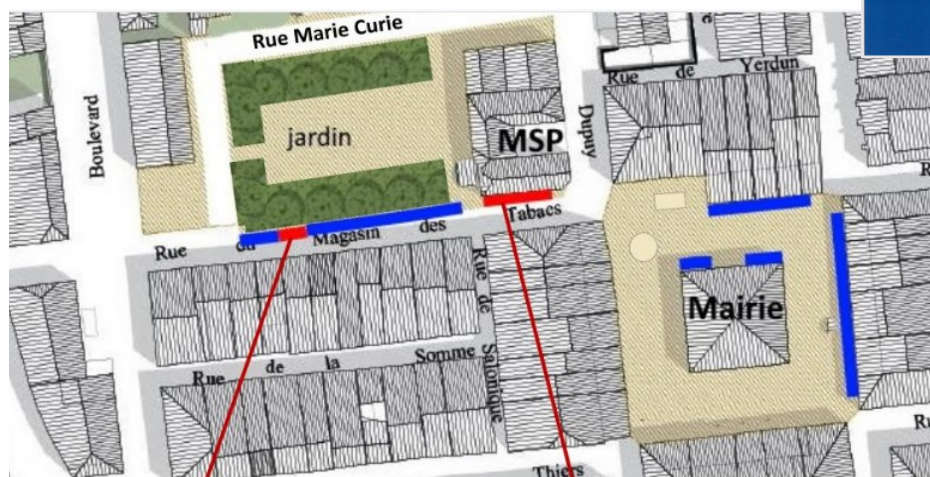
Sirène continue de 30 s = fin d'alerte

Tout autre cas de figure relève d'un dysfonctionnement.

Les Damazanais habitant en zone inondable étaient, il y a encore quelques années, avertis d'une crue par une sonnerie codée. Ils sont maintenant prévenus par téléphone mais plusieurs personnes ont demandé le retour de « la sirène » : ce sujet est à l'étude.

1 CARTON BLEU

Avec l'instauration d'une « zone bleue » de stationnement limité, chaque véhicule doit disposer d'un disque de stationnement que les conducteurs peuvent venir retirer à la mairie ou à la mairie annexe où il leur sera offert.



Emplacements réservés Zone « bleue »

Stationnement limité à 1h30
de 8h à 19h du lundi au samedi inclus

LA COLLECTIVITÉ

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

« Dans notre département, 80% des sapeurs-pompiers sont volontaires. C'est-à-dire qu'ils s'engagent, en plus de leur activité professionnelle et de leur vie personnelle, à porter des secours à la population.

Le SDIS47 comprend, à ce stade, 1 250 sapeurs-pompiers volontaires. »

Ce message de Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental introduit la campagne destinée à mettre en lumière l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui se sont engagés pour être « des acteurs majeurs dans la mise en œuvre du secours d'urgence ».

**SAPEURS-POMPIERS,
SOLDATS DE LA VIE.**

Quentin, 22 ans, agriculteur
Laurent, 38 ans, employé communal
Mathilde, 26 ans, formatrice premiers secours
Olivia, 38 ans, infirmière
Sofiane, 22 ans, sapeur-pompier professionnel et volontaire
Philippe, 51 ans, chef d'entreprise
Magali, 39 ans, vendeuse

FAITES COMME EUX, DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
SDIS47.FR

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



www.sdis47.fr
05 53 48 95 00

Femme, homme, de 16 ans au moins, avec ou sans activité, quel que soit votre métier, venez partager un engagement fort au service de vos concitoyens, de vos voisins, de vos proches, de votre commune, de votre département !

REJOIGNEZ-LES.

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE !

Centre de Secours de DAMAZAN : 18
Chef de Centre : David ZINEZI tél. 06 66 00 47 55

LA VIE ASSOCIATIVE

RANDONNÉES



Jeu	Départ Damazan	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
4 mars	13 h 30	PECH-de-BERRE	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
11 mars	13 h 45	GÉLISE Frontière des sables	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
18 mars	9 h 45	S ^t -BARTHÉLÉMY Bois de Verteuil	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
1 ^{er} avril	10 h 15	DONDAS	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
8 avril	9 h	MIRAMONT-de-GUYENNE Beffery	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
15 avril	10 h 15	S ^t -LÉGER près de Villeneuve-de-Duras	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
22 avril	9 h 45	SOS - GUEYZE	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
Week-end	Départ Damazan	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
7 mars	13 h 15	S ^t -JULIEN près de Clermont-Dessous	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
21 mars	13 h 30	CAUBEYRES	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
28 mars	9 h 30	MONSÉGUR près de Condezaygues	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Annie ORTOLAN 06 82 40 18 42
11 avril	9 h 30	AGEN Boucle de Vérone	Annie ORTOLAN 06 82 40 18 42
25 avril	9 h 30	SAUVAGNAS	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13



LA CAUSE ET L'EFFET



L'association la Cause et l'Effet est une « jeune » association.

Les actions en cours ou réalisées :

* « ferrailles et canettes » au profit de la recherche contre le cancer, est prolongée jusque fin mars.

* une distribution de kiwis jaunes aux personnels de santé et ehpad de Damazan a pu être effectuée à deux reprises pendant le confinement.

L'avenir ? la covid freine nos projets, mais nous serons prêts dès que les contraintes seront levées. Des boîtes à idées vont être placées au tabac/presse Galet et chez Zaza. N'hésitez pas à déposer vos mots, idées, remarques (anonymes ou pas, vous choisissez). La cause et l'effet est à l'écoute et prête à l'action...

contacts : lacauseetl'effet47160@gmail.com / page Facebook La Cause et l'Effet

06 98 93 35 25 Martine Cachart / 06 87 45 68 93 Marc Charzat

06 24 90 32 84 Jean Taquet / 06 58 41 10 13 Benoît Guilley

06 20 25 25 35 Sylvie Delaurier

ÉRADIQUER LE FRELON ASIATIQUE

CAUSE
NATIONALE

**SAUVONS LES ABEILLES DES PRÉDATEURS IMPITOYABLES QUE SONT LES FRELONS ASIATIQUES
AVEC LE CONCOURS DE TOUS LES CITOYENS : UN PIÈGE « FAIT MAISON » À METTRE À PARTIR DU
15 FÉVRIER DANS VOS JARDINS !**

La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne s'engage dans cette bataille en lançant une grande campagne de sensibilisation au sujet.

UN PIÈGE «FAIT MAISON» CRÉÉ PAR UN APICULTEUR ET ÉPROUVÉ !

Dès leur sortie d'hibernation vers le 15 février, il faut piéger les reines. Ces fondatrices hibernent souvent autour des habitations pour profiter d'une température plus douce. La mise en place précoce de pièges permet donc de limiter l'installation de nids de frelons autour des habitations à partir du printemps. Une action préventive tôt dans la saison sera toujours plus efficace et sélective qu'une action curative durant l'été ou l'automne quand les nids sont bien installés.



© G. Rome / MNHN



FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina

source : www.frelonasiatique.mnhn.fr

SIMPLE ET EFFICACE : À VOUS DE JOUER !

La mise en place de ces pièges est à la portée de tous. L'objectif est de les multiplier contre les reines frelons asiatiques pour quadriller le territoire au maximum...

Pour aider les apiculteurs, mobilisez votre réseau pour faire circuler l'information sur le mode d'emploi pour fabriquer le piège soi-même.

VOIR AU DOS COMMENT FABRIQUER SON PIÈGE ➔

CONTACT - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE

☎ 05 53 77 83 83

🌐 WWW.CA47.FR

📱 @AGRICULTURE47



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE LOT-ET-GARONNE

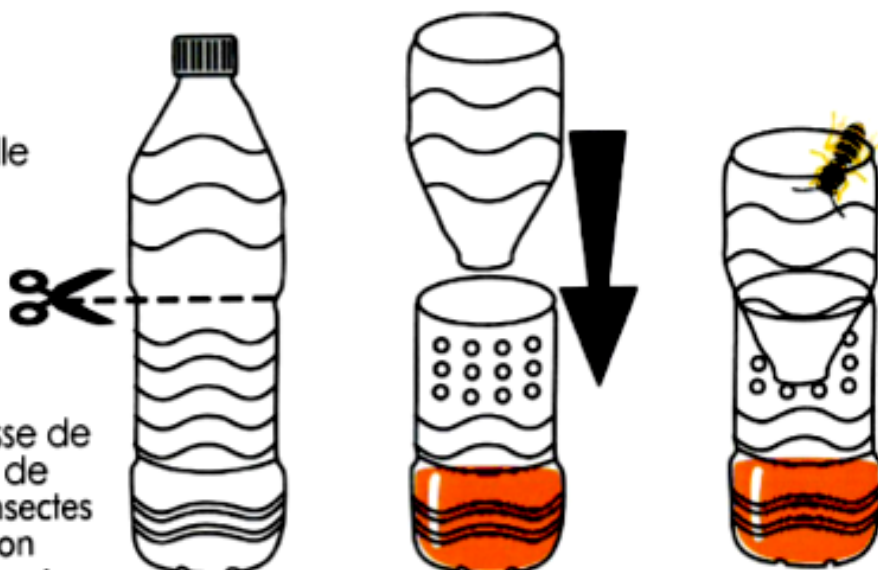
**A PARTIR
DU 15 FÉVRIER**

ERADICHER LE FRELON ASIATIQUE

Piéger la reine en 5 étapes

Etape 1

Couper une bouteille d'eau en deux.



Etape 2

Percer la partie basse de 4 à 5 trous de 1 cm de diamètre. Tous les insectes plus petits que le frelon peuvent ressortir grâce à ces trous.

Etape 3

Dans le fond, verser du sirop ou de la confiture, puis du cola ou de la bière. Les abeilles ne sont pas attirées par le cola. Aucun risque pour elles.


**SIMPLE ET EFFICACE
À VOUS DE JOUER !**

Etape 4

Placer le haut de bouteille découpée à l'envers pour former un entonnoir.

Etape 5

Installer le dispositif de préférence dans un arbre à 1m50-2 m, si possible au soleil.

Il existe un dispositif en vente dans les jardinerie, le "Tap Trap",  qui se place au dessus des bouteilles pour piéger les frelons asiatiques.



Les annonces à paraître dans le prochain « Moments de Vie » doivent parvenir à la mairie avant le jeudi 15 avril : mairie.damazan@collectivite47.fr



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanence deux mardis par mois de 14 h à 17 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houelles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h